



Trochères, le 12/08/2022

**Objet : Rejoignez l'action des Maires Ruraux - « Elu Rural Relais de l'Egalité » (ERRE).**

Madame la maire,  
Monsieur le maire,  
Chers collègues,

50% des féminicides ont lieu en zone rurale. Face à ce constat, un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) interministériel a été lancé, visant à mettre en place des initiatives autour de : l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et l'autonomie économique des femmes en milieu rural.

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) est lauréate de cet A.M.I. Le programme porté par les Maires Ruraux de France a été baptisé « Elu Rural Relais de l'Egalité ». Il vise à lutter contre les violences et promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables en milieu rural.

Cette action se décline autour de trois axes, adaptables en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un référent dans chaque association départementale de maires ruraux, portant l'action auprès des élus et structures partenaires et animant le réseau localement, en lien avec l'AMRF au national.
2. A l'échelle communal : le repérage de conseillers municipaux volontaires, éventuellement en binômes, pour devenir « relais de l'égalité », leur formation et leur intégration dans un réseau.
3. L'animation d'un réseau regroupant les élus « relais de l'égalité » et d'autres acteurs impliqués dans le domaine (CIDFF, associations spécialisées, services préfectoraux, Familles rurales, Gendarmerie, etc.) afin de renforcer des synergies locales.

Le cœur de l'action, c'est l'ancrage fort des élus ruraux dans leurs territoires et leur force d'interconnaissance qui en découle. En proximité, l'élu rural peut repérer des signaux faibles et accompagner une victime potentielle vers des structures spécialisées (faire le « relais »).

Ainsi, nous invitons chaque commune volontaire à désigner un élu relais dans le conseil municipal, qu'il pourra officialiser par une délibération. A cette fin, vous trouverez un modèle de délibération joint avec ce courrier.

L'ambition sera de constituer un réseau d'élus sentinelles – en lien entre eux - qui pourront repérer des situations de violences, accueillir la première parole et accompagner les victimes dans la sortie des violences. Ces élus pourront également impulser des séances de sensibilisation sur la thématique pour mieux comprendre les violences et ces impacts.

Pour mener à bien cette action, une chargée de mission au national a été recrutée. Elle pourra vous accompagner et répondre à vos interrogations (Rhiannon ERDAL : rhiannon.erdal@amrf.fr).

En outre, une formation inédite et spécialement créée pour les élus (grâce à un partenariat avec l'association spécialisée « UniesVersElles ») sera mise à votre disposition dès votre désignation comme élu relais. Vous serez également invité à participer aux échanges réguliers (« forum ») mis en place par

visio conférences, afin d'échanger avec d'autres relais, bénéficier de l'entraide du réseau, des interventions de nos partenaires, etc.

Comptant sur votre implication, recevez, Madame la maire, Monsieur le maire, chers collègues l'assurance de ma très haute considération.

Nathalie GAVOILLE  
Référente Départementale ERRE

**Coordonnées :**

Madame Nathalie GAVOILLE  
Maire de Trochères  
4 bis rue de la croix  
21310 TROCHERES  
Tel : 06-02-16-86-33  
Mail : nathalie.gavoille@live.fr